



Photo: Ryan Remiorz/Presse canadienne

Au départ, la [sortie](#) très médiatisée de Julie Miville-Dechéne, qui accusait le gouvernement d'ingérence politique, m'a bien fait rigoler.

D'abord, parce que celle que certains disaient être muselée a en effet eu droit à une tribune médiatique de très grande ampleur. Jamais, à ma connaissance, la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF) n'avait été autant visible dans l'espace médiatique. Dommage qu'elle n'en ait pas profité pour faire la promotion de l' [avis officiel sur la laïcité du Conseil](#) qu'elle préside, comme elle l'a déjà

[fait](#)

dans le passé et ce, sans nouvelle étude...

J'ai bien ri aussi lorsqu'elle a affirmé elle-même que le CSF était divisé. Cela montrait bien qu'elle ne parlait pas au nom du Conseil, mais plutôt en son seul nom. Et peut-être aussi au bénéfice du Parti libéral, à voir l' [agitation frénétique](#) de son ancienne collègue, Christine St-Pierre, celle-là même qui l'avait nommée en 2011.

J'ai éclaté de rire lorsqu'elle a souligné que l'ingérence politique dont il était question, c'était la nomination de nouveaux membres du Conseil par le gouvernement, toutes des femmes en faveur de la laïcité. Quoi? Mme Miville-Dechêne aurait voulu que le gouvernement se garde de nommer de nouvelles membres? Ou alors que la ministre nomme exprès des femmes opposées à la laïcité? Vraiment? Sans rire?

J'ai cessé de m'amuser quand j'ai lu la [lettre](#) publiée dans *Le Devoir* par Catherine des Rivières-Pigeon, elle-même membre du Conseil du statut de la femme. Cette lecture est obligatoire pour qui s'intéresse à cette saga et je pense en particulier aux chroniqueurs politiques qui ont sauté aux conclusions comme la misère sur le pauvre monde.

Ce qu'elle explique, c'est que la sortie intempestive de sa présidente et ses demi-vérités risquent de nuire gravement à l'institution qu'elle dirige. Et c'est dommage, car sur la question de la laïcité de l'État, nul organisme n'a rendu un avis aussi fouillé et réfléchi que le Conseil du statut de la femme. Cet [avis](#) de mars 2011 constitue une autre lecture obligatoire.

...

Je vous assure que je ne riais pas dimanche soir en regardant et en écoutant Gérard Bouchard à [Tout le monde en parle](#) . J'aime cet homme, le savant, l'intellectuel qui intervient dans la cité, le gentleman et le romancier, aussi. Il faut lire [Mistouk](#) , un roman d'aventure. Sa lecture n'est pas obligatoire, mais pourquoi boudier son plaisir?

J'étais triste de le voir, contenant à peine son émotion et son agressivité, prêt à sauter à la

gorge de Bernard Drainville à partir d'une citation de Jean-François Lisée sortie de son contexte. On aurait dit Jean Charest brandissant la déclaration de Parizeau à la figure de Landry au débat des chefs de 2003.

Heureusement, le naturel de M. Bouchard, un gentleman comme il ne s'en fait plus, est revenu au galop et l'échange s'est poursuivi, avec âpreté, mais sur un ton empreint de civilité.

L'argument central de Gérard Bouchard pour s'opposer au projet de Charte des valeurs est d'une grande constance depuis des années: il n'y a pas matière à agir. Avant même la tenue de la commission sur les accommodements, le diagnostic était posé: cette crise avait été fabriquée de toutes pièces par des médias sensationnalistes, qui misaient sur l'insécurité identitaire des Québécois. Il fallait donc «éduquer» les Québécois.

C'est sans doute en se fondant sur cette conviction que M. Bouchard a lourdement insisté sur «l'absence d'étude», un argument sans cesse ressassé par les pourfendeurs de la Charte.

J'étais mal à l'aise, parce que M. Bouchard a lui-même présidé à de nombreuses études comme commissaire. Treize rapports de recherche en tout. Il a reçu des centaines de mémoires de citoyens et d'organisations de la société civile et de l'État. Et avec Charles Taylor, il a déposé un [rapport](#) de 310 pages.

Je ne sais pas s'il a pris connaissance de l'avis très fouillé du Conseil du statut de la femme, mais s'il l'a fait, il sait que d'autres études ont été faites sur ces questions. Je cite Mme Rivières-Pigeon:

« Le Conseil a débattu de la laïcité en 2011 (j'étais déjà membre à cette époque) et est arrivé avec un avis sur la question à la suite de ces débats et, surtout, à la suite de la recherche qui a été effectuée pour constituer cet avis .»

M. Bouchard est revenu sur la question des droits dont on priverait les minorités religieuses.

Mais lui-même, avec Charles Taylor, a proposé dans son rapport qu'on interdise le port de signes religieux pour les personnes en autorité, plus précisément celles ayant un pouvoir de coercition. Je pose la question : pourquoi interdire le port de signes religieux à ces personnes pour répondre à un problème qui, selon lui, n'existe même pas? Et où sont les études?

Pourquoi s'arrêter aux personnes ayant un pouvoir de coercition et pas aux autres?

Finalement, comme beaucoup d'autres personnes que j'estime par ailleurs, M. Bouchard laisse entendre que toute cette question de Charte des valeurs envoie un mauvais message aux nouveaux Québécois, un message de fermeture à l'autre. C'est l'essence-même de cette pétition intitulée «Pour un Québec inclusif.»

...

Du rire à la tristesse, je passe à l'indignation quand on prétend m'exclure de l'inclusion. Il y a une forme de violence sourde dans cette pensée, qui me heurte profondément. Comme si toutes ces femmes et ces hommes qui prônent la laïcité de l'État, des grands intellectuels comme Guy Rocher jusqu'au citoyen ordinaire, ceux qui ont signé ou signeront la [pétition](#) en faveur de la laïcité, étaient en faveur d'un Québec «exclusif», fermé, voire xénophobe. Comme si cette volonté des Québécois de former une nation plutôt qu'une multi-nation était en soi un crime de lèse-vertu.

C'est l'essence de l'idéologie du multiculturalisme canadien, qui comme le déclarait l'autre soir Micheline Lanctôt, chez Bazzo, représente la forme la plus perfide et insidieuse de racisme. Elle n'est pas la première à le dire et ceux qui sont déjà grimpés dans les rideaux feraient bien de retourner lire l'essai de Neil Bissoondath, *Le marché aux illusions: la méprise multiculturelle*. Ou de lire cet

[entretien](#)

qu'il accordait à

L'actualité

(autre lecture indispensable ;) Extraits :

À l'origine, il ne voulait pas écrire Le Marché aux illusions. Il a réfléchi deux semaines avant

d'accepter la commande de Cynthia Good, son éditrice chez Penguin: «La non-fiction ne m'a jamais attiré. Mais il fallait réfuter les arguments raciaux des réformistes, amener le débat sur le terrain de l'éthique.

Mais ce qui agace surtout les politiciens, c'est que Bissoondath partage l'analyse des souverainistes en affirmant que Pierre Trudeau a institué la politique du multiculturalisme en 1971 par pur opportunisme afin d'obtenir le vote «ethnique», tout en faisant des Québécois francophones une minorité parmi d'autres.

Le multiculturalisme à la canadienne est insidieux en ce sens que sous couvert d'ouverture, il institue des catégories de citoyens et les pousse à entrer dans un moule culturel dont beaucoup ne veulent plus.

Pourquoi faudrait-il absolument qu'une Québécoise originaire de l'Algérie soit une «québécoise algérienne»? Comment des sentiments vertueux d'ouverture ont-ils pu amener des gens pourtant sensés à enfermer des êtres humains dans une boîte culturelle qu'ils ont pourtant quittée? Comment en est-on arrivé à souhaiter la constitution de ghettos culturels? Vous voulez une étude ? Allez lire un résumé de celle-ci, [ici](#) . Extrait (ma traduction):

«L'étude statistique de Wu et de ses collègues de l'Université de Victoria suggère que beaucoup de nouveaux immigrants se sentent confortés et protégés en s'installant dans des quartiers ethniques. Mais Wu a aussi découvert que ces immigrants de première génération qui s'installent dans ces enclaves ethniques sont plus enclins à déclarer qu'ils n'ont pas le sentiment d'appartenir au Canada. Les enclaves ethniques ralentissent le processus d'intégration. Étant donné cette désolante réalité, la question des enclaves ethniques n'est pas une mince affaire. D'après d'autres recherches, il y avait en 1981 seulement six enclaves ethniques au Canada. Il y en aurait aujourd'hui plus de 260 .»

Est-ce vraiment ainsi que nous voulons bâtir une citoyenneté québécoise commune ?

...

On entend les bien-pensants d'un «Québec inclusif» nous dire que la Charte vise les femmes voilées et donc la communauté musulmane. Affirmer cela, c'est faire violence à toutes ces femmes qui ont justement fui l'intégrisme religieux et le voile pour nous rejoindre et devenir Québécoises. Québécoises, *point!*

Réduire les Québécois de culture ou de religion musulmane à ces intégristes qui prônent la charia au Québec, c'est grotesque. Laisser croire que parce qu'on vient d'une culture musulmane, on est nécessairement religieux, c'est réducteur.

Vous en voulez, des études? Et bien, en voici [une autre](#) . Extrait :

«Enfin, la donnée la plus surprenante du tableau 3 est sans aucun doute la très forte proportion d'immigrants musulmans (36%) qui déclare ne jamais observer de rites religieux en groupe. En fait, la proportion de réponses tombant dans la catégorie «jamais» est plus forte chez les immigrants musulmans que chez tout autre groupe religieux, et ce, tant par comparaison avec les immigrants qu'avec les natifs.»

Ces Québécois qui ne pratiquent pas la religion musulmane, ces femmes qui ne portent pas le voile, ces Québécois qui souhaitent la laïcité de l'État, comment en est-on arrivé à les exclure au nom de «l'inclusion?»

Pourquoi un Québécois issu de l'immigration n'aurait pas le droit de souhaiter la neutralité de l'État, de rejeter un multiculturalisme qui veut le maintenir dans une petite case prédéfinie? Comment peut-on, à partir de si louables intentions d'ouverture, tenir des propos aussi condescendants pour soi-disant protéger des Québécois qui ne veulent être que ça et tout ça: des Québécois à part entière?

...

Les seules minorités qui seront affectées par la Charte des valeurs québécoises, qu'on se le dise une fois pour toutes, ce sont les minorités religieuses et pas les Québécois issus de

l'immigration.

Et quand j'écris «minorités», je ne parle des origines culturelles ou des pratiquants de toutes les confessions, je parle de ces minorités intransigeantes pour lesquelles il ne saurait être question de se départir en public de leurs signes ostentatoires.

C'est un choix et la Charte ne privera strictement personne de la liberté de pratiquer sa religion ou de porter des signes religieux. Si une femme veut porter la Burqa, rien ne l'empêchera de le faire. Elle aura simplement décidé de mettre sa religion et le port de ses signes religieux au-dessus du reste, y compris une éventuelle carrière dans la fonction publique.

On entend que c'est inacceptable, que ces personnes religieuses ont le droit de travailler dans la fonction publique et qu'il ne saurait être question d'imposer des restrictions au nom de la neutralité de l'État. Balivernes.

Voici ce qu'en disait la Cour suprême, temple des ecclésiastes du multiculturalisme canadien. Tout est là:

« De nombreux éléments de preuve montrent qu'il est fortement dans l'intérêt de la population que l'uniforme de la police soit libre de tout symbole qui dénote l'allégeance de l'agent à un groupe religieux particulier. Certaines preuves laissent croire que la condition religieuse selon laquelle les Sikhs doivent porter un turban n'est pas aussi impérieuse qu'on le prétend. De fait, la formule de demande qu'un membre sikh doit signer lorsqu'il se joint à la GRC exige que l'agent porte une autre coiffure. Le commissaire a décidé de permettre le port du turban par des agents de la GRC parce qu'il estimait que l'interdiction de porter le turban constituerait de la discrimination contre les Sikhs et, de toute façon, que le port du turban traduirait l'acceptation de la nature multiculturelle du Canada .»

(GRANT contre CANADA)

Ce n'est pas au nom des libertés que le port du turban a été permis au sein de la GRC, c'est au nom d'une idéologie d'État: le multiculturalisme canadien.

Julie Miville-Dechêne Gérard Bouchard et moi

Écrit par Stéphane Gobeil

Mardi, 24 Septembre 2013 22:29 -

Je vous laisse sur ces mots de Gérard Bouchard et Charles Taylor :

« Nous croyons nous aussi que le multiculturalisme canadien (...) n'est pas bien adapté à la réalité québécoise. »

Cet article [Julie Miville-Dechêne, Gérard Bouchard et moi](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Consultez la source sur Lactualite.com: [Julie Miville-Dechêne Gérard Bouchard et moi](#)